



## DANS CE NUMÉRO...

Planification successorale pour les familles recomposées – Conjoints mariés	5
Le REER et le CELI en un clin d'œil	8
Poursuivons notre virage vert	10
Conférence virtuelle Les perspectives économiques 2022	10
Un deuxième avis sur vos investissements... Pourquoi pas ?	11
Rendements des Fonds FMOQ 1 an (en %) au 31 décembre de chaque année	12
Calendrier 2022	13
Survол des marchés financiers	13
Rendements annuels composés et valeurs unitaires des parts	15
Ratio des frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Éventail de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Les textes contenus dans le présent document représentent les analyses et les explications des événements passés, de la situation actuelle et des tendances de l'économie et des marchés, telles qu'elles sont généralement reconnues par la communauté financière. Ils ne constituent, en aucun temps, une opinion politique ou autre de la part de ses auteurs ou de la Société.

Indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



**JEAN-PIERRE TREMBLAY**  
Vice-président exécutif

## DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Tout au long de l'année 2021, les investisseurs suivaient de près la réouverture progressive de l'économie avec, en toile de fond, plusieurs dérèglements à la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les profits des sociétés étaient toutefois au rendez-vous, nourris par un retour en force des consommateurs, malgré une recrudescence de cas de COVID-19 ici et là sur la planète.

L'envolée des principaux indices boursiers a été mise à rude épreuve à compter de septembre. En effet, les investisseurs se sont rendus à l'évidence que l'aide des banques centrales tirait à sa fin. L'inflation persistante et la vigueur de la croissance économique forcent maintenant ces dernières à réduire leurs injections de liquidités et à signaler des hausses de taux en 2022. Bien qu'à l'heure actuelle, on ne puisse vraiment pas parler d'un resserrement de politiques monétaires (puisque les taux devraient rester bas pour encore quelques trimestres), il est clair qu'on assiste à un durcissement des mesures sanitaires avec la venue du variant Omicron en fin d'année. Il s'agit bien évidemment d'un gros pas en arrière.

Or, les Bourses canadienne et américaine font preuve de résilience et ont frôlé leur sommet historique en fin d'année. Ce fut donc une année bien profitable pour les investisseurs les plus audacieux, d'autant plus que le marché obligataire a terminé l'année en territoire négatif avec le redressement de la courbe

des taux. Les Fonds FMOQ ont, une fois de plus, su tirer leur épingle du jeu en offrant d'excellents résultats, alors que quatre de nos cinq Fonds équilibrés ont terminé l'année avec des rendements supérieurs à 10 %.

## UNE SECONDE ANNÉE PARTICULIÈRE QUI SE TERMINE !

Tout comme dans le film « Le jour de la marmotte », nous avons tous l'impression, en cette fin d'année, de revivre encore une fois le même cauchemar. Bien que l'automne nous ait apporté une liberté partielle qui nous a permis de reprendre nos activités en présentiel et de rencontrer plusieurs d'entre vous, nous sommes, conformément aux directives gouvernementales, retournés en télétravail. Nonobstant cela, toutes nos opérations se poursuivent et nous demeurons en mesure de vous servir... à distance. N'hésitez pas à communiquer avec nous aux numéros de téléphone usuels, vos appels seront acheminés aux personnes concernées. Le courrier sera également traité comme il se doit. Merci de votre compréhension.

## UNE ANNÉE RECORD, MALGRÉ TOUT !

Malgré la situation, l'année 2021 aura permis aux sociétés Fonds FMOQ de battre tous leurs records. Que ce soit en termes d'entrées de fonds, de nouveaux clients et de volume d'opérations, de nouvelles marques ont été établies. Ce succès ne serait évidemment pas possible sans votre confiance et votre fidélité. Merci !

## UN ACCUEIL CHALEUREUX

Cette année, nous avons eu la chance, durant l'accalmie pandémique de l'automne, d'effectuer la tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ. Ces moments privilégiés nous permettent de vous rencontrer et de vous transmettre les toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ. Nous remercions les exécutifs des associations pour le temps accordé à notre présentation. Nous espérons que ce retour en présentiel pourra se répéter l'an prochain.

## 2 DÉPART DU DOCTEUR LOUIS GODIN DE LA PRÉSIDENTIE DE LA FMOQ

Comme vous le savez sûrement déjà, le Docteur Louis Godin, Président de la FMOQ depuis 14 ans, a officiellement pris sa retraite le 11 décembre dernier. Bien qu'il demeure Président du Conseil d'administration des sociétés Fonds FMOQ, nous ne pouvons passer sous silence tout le travail accompli, au cours de ces années, pour la défense des conditions de travail des médecins omnipraticiens du Québec. Bonne retraite Docteur Godin !

## ÉLECTION DU DOCTEUR MARC-ANDRÉ AMYOT À LA PRÉSIDENTIE DE LA FMOQ

Nous tenons également à souligner l'élection du Docteur Marc-André Amyot à titre de Président de la FMOQ. Félicitations et bonne chance dans vos nouvelles fonctions.

## SALON VISION 2021

En vertu de l'entente de partenariat avec l'Association des optométristes du Québec, nous avons eu le privilège de participer à l'édition virtuelle du Salon Vision 2021. Nous tenons à remercier les participants ayant visité notre kiosque. Au plaisir de vous voir l'an prochain... espérons en présentiel !

## PÉRIODE REER – CELI 2022

Comme à chaque début d'année, c'est le temps de penser REER et CELI... et nous sommes là pour vous servir ! Nous vous invitons à prendre connaissance de la capsule sur le sujet dans le présent bulletin pour profiter pleinement de ces importants outils de planification financière et de report d'impôt.

## HONORAIRES DE GESTION ET RATIO DES FRAIS DE GESTION DES FONDS FMOQ

Lors de sa rencontre du 15 décembre dernier, le Conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. a décidé de garder inchangés les frais de gestion des Fonds FMOQ pour l'année 2022. Notons que cette décision doit être confirmée chaque année et que le Conseil d'administration souhaite maintenir ces frais à leur niveau actuel aussi longtemps que cela sera possible. À cet égard, il est bon de souligner que la croissance régulière des Fonds FMOQ facilite l'atteinte de cet objectif. N'hésitez donc pas à nous recommander à vos collègues et amis, cela bénéficie à tous les participants des Fonds FMOQ.

Ainsi, les frais de gestion et le ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ demeureront les suivants :

Fonds FMOQ	Frais de gestion	Ratio des frais de gestion*
Monétaire	0,40 % (maximum 50 % des revenus générés par le Fonds)	0,46 % (0,13 % en date du 31 décembre en fonction de la politique du maximum 50 % des revenus générés par le Fonds)
Tous les autres	0,95 %	1,09 %

\* La différence entre les frais de gestion et le ratio des frais de gestion provient exclusivement des taxes applicables. Contrairement à la presque totalité des autres fonds communs de placement, aucuns autres frais (gardien des valeurs, auditeur, légaux, etc.) ne sont imputés directement aux Fonds FMOQ.

Nous tenons également à vous rappeler que le Conseil d'administration a adopté en 2020 une politique de ristourne annuelle aux clients de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et de Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., en fonction de leur détention de Fonds FMOQ admissibles au cours de l'année. Voici une raison de plus de vous prévaloir de nos Fonds.

## DOCUMENTS D'INFORMATION FONDS FMOQ

Nous vous rappelons que tous les documents réglementaires sur les Fonds FMOQ sont déposés dans notre site au fur et à mesure de leur production. Nous joignons tout de même à ce numéro un carton-réponse destiné à signaler votre intérêt à les recevoir par la poste ou par courriel.

## TAUX DE DISTRIBUTION DU FONDS REVENU MENSUEL FMOQ POUR 2022

Pour l'année 2022, le taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ demeurera à 2,50 ¢ par part (0,30 \$ par année) soit l'équivalent de 2,5 % en fonction de la valeur de la part au 31 décembre 2021.

## PROGRAMME DE CONFÉRENCES 2022

Le contexte actuel nous empêche de planifier la tenue de nos conférences en présentiel. Toutefois, comme l'année passée, nous avons pris la décision de continuer à vous informer de l'évolution de l'économie et des marchés en tenant, en mode virtuel, notre traditionnelle conférence sur les perspectives économiques. Notre conférencier, David Dupuis, économiste et chargé de cours à l'Université de Sherbrooke, sera de nouveau parmi nous. Nous vous donnons donc rendez-vous sur la plateforme Zoom le 27 janvier 2022 à 19 h. Pour vous inscrire, cliquez sur l'onglet Nos activités > Soirées-conférences de notre site Internet.

D'autres conférences pourront s'ajouter à notre programme en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires.

## UNE DEUXIÈME OPINION GRATUITE, ÇA VAUT LE COÛT!

Nos conseillers peuvent analyser votre portefeuille de placements et vous faire des recommandations objectives, et ce, sans aucuns frais ni engagement de votre part. N'étant pas rémunérés à commission, ils ont vraiment vos intérêts à cœur et vous prodiguent des conseils objectifs. De plus, nos professionnels offrent une grande disponibilité pour échanger avec vous par téléphone ou en visioconférence et, lorsque les conditions le permettront, vous rencontrer au moment et à l'endroit de votre choix. Saisissez l'occasion !

## RENFORCEMENT DES CONTRÔLES D'ACCÈS À VOTRE COMPTE

Afin d'augmenter la sécurité de l'accès à votre compte, nous implanterons au cours des prochains mois une nouvelle mesure de contrôle. Comme c'est déjà le cas pour de plus en plus de sites permettant l'accès à vos informations personnelles, nous exigerons prochainement ce qu'il est convenu d'appeler la « double identification ». Ainsi, avant d'accéder à votre compte, un code numérique à saisir dans notre application vous sera envoyé par texto à votre téléphone cellulaire. Bien que cela ajoute une étape supplémentaire, nous croyons que la sécurité de vos données en vaut la peine. Nous vous informerons plus précisément des démarches à faire le moment venu. Merci à l'avance de votre coopération.

## NOUVEAUX EMPLOYÉS AU SEIN DES SOCIÉTÉS FONDS FMOQ

La fin d'année est un moment propice pour saluer les nouveaux employés qui se sont joints à notre équipe au cours des douze derniers mois. Alors, par ordre alphabétique, nous aimerions souligner l'arrivée des employés permanents suivants :

Elena Barba	Technicienne en facturation
Maryse Bellemare	Responsable de l'information financière et de l'administration
Mattia Bouffard Andrada	Technicienne en facturation
Manon Deschênes	Technicienne en facturation
Édith Diaz	Technicienne en comptabilité
Metty François	Technicienne en facturation
Adriana Jaime	Technicienne en facturation

Cindy Lalancette	Conseillère et représentante du courtier en épargne collective
Sandrine Lemieux	Technicienne en facturation
Chantal Matos	Directrice-conseil, Gestion privée
Melissa Mora Vega	Technicienne en facturation
Katryne Morin Gagné	Technicienne en facturation
Sara Sophia Moura	Technicienne en facturation
Karen Navarro	Technicienne en facturation
Danielle Restier	Technicienne en facturation
Alexis Samuel	Adjoint, gestion des comptes et suivi des gestionnaires, Gestion privée
Jean-Philippe Sinté	Technicien en administration
Rayneshia Thompson	Technicienne en facturation
Adriana Trapp	Technicienne en facturation
Mélanie Varin	Technicienne en facturation
Steve Vézina	Technicien en facturation
Laurence Vigneault	Technicienne en facturation

Comme tous nos autres employés, ils mettront à votre profit leur expertise et leurs compétences.

## DÉPART À LA RETRAITE EN 2022

Avant de terminer, je souhaite vous informer qu'après 44 ans sur le marché du travail, dont les 24 dernières années passionnantes à la direction de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. et de ses filiales, je prendrai ma retraite le 31 mars prochain. Merci à vous tous et à la FMOQ pour la confiance témoignée au cours de toutes ces années et longue vie aux Fonds FMOQ !

## BONNE ANNÉE 2022

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année.

# Et voilà.

Vos rêves sont à votre portée. Il est maintenant temps de penser à vous, à votre avenir et à celui de vos proches. Sécurisez votre patrimoine et optimisez son potentiel de rendement en suivant les conseils de nos experts.

Tant de possibilités. À vous de les explorer.

**DONNEZ VIE À VOS RÊVES.  
CONTACTEZ-NOUS.**

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

[info@gestionprivee.fondsfmoq.com](mailto:info@gestionprivee.fondsfmoq.com)

# PLANIFICATION SUCCESSORALE POUR LES FAMILLES RECOMPOSÉES CONJOINTS MARIÉS

5

Dans le dernier numéro, nous avons présenté une étude de cas d'une famille recomposée : Lucie (42 ans), omnipraticienne, et Nicolas (45 ans), ingénieur, se sont rencontrés il y a sept ans. Lucie a deux enfants mineurs qu'elle a eus avec son ex-conjoint. Nicolas a un fils (Antoine 12 ans) issu de son union précédente avec Sophie. Lucie et Nicolas habitent ensemble dans une maison acquise conjointement il y a cinq ans. Aucun d'eux n'a un testament. Nicolas est récemment décédé à la suite d'un accident.

Nous avons analysé les répercussions de ce décès prématuré sur les proches de Nicolas, en supposant que les conjoints vivaient en union de fait. Posons maintenant l'hypothèse que Lucie et Nicolas étaient mariés. La situation serait-elle différente ?

## LE PATRIMOINE FAMILIAL

En se mariant, Lucie et Nicolas sont devenus automatiquement assujettis au patrimoine familial. Ce régime légal et obligatoire prévoit le partage moitié-moitié entre les époux de la valeur nette de certains actifs, en cas de divorce, de séparation de corps ou de décès. Les principaux biens visés sont les résidences d'habitation (incluant les résidences secondaires), les REER, les FERR, les régimes de pension, les RRQ, les véhicules automobiles et le mobilier. Les biens assujettis sont principalement ceux acquis après la célébration du mariage, sous réserve de plusieurs exceptions et particularités.

Ce régime de partage est extrêmement complexe. À noter qu'au décès, les RRQ sont exclus du partage. Est également exclu du partage le régime de pension du conjoint décédé, en raison de la priorité de l'époux survivant à l'égard de celui-ci.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 1989 et le 31 décembre 1990, les époux qui s'étaient mariés avant cette période pouvaient choisir de ne pas être assujettis au patrimoine familial. Ce choix commun devait être fait par acte notarié.

## LE CONTRAT DE MARIAGE ET LE RÉGIME MATRIMONIAL

En l'absence d'un contrat de mariage, les époux seront également assujettis au régime matrimonial de la société d'acquêts. Il s'agit d'un régime prévoyant un partage moitié-moitié, entre les époux, de la valeur nette des biens non assujettis au patrimoine familial, notamment les comptes bancaires, les CELI, les REEE, les placements non enregistrés, les immeubles locatifs, les terrains vacants, les actions de sociétés privées (comme les sociétés constituées pour l'exercice de la profession médicale), les entreprises non incorporées, les entreprises constituées en société de personnes ou en partage de dépenses (comme les regroupements de médecins qui exploitent une clinique médicale) et certaines polices d'assurance vie. Les biens

assujettis sont principalement ceux acquis après la célébration du mariage, sous réserve de plusieurs exceptions et particularités. Également très complexe, ce régime de partage diffère nettement du patrimoine familial quant à sa mécanique de calcul.

L'inclusion de la valeur d'une société par actions dans le partage de la société d'acquêts se complique lorsque les actions participantes sont détenues par une fiducie familiale et qu'elles ont été émises après la célébration du mariage. Par ailleurs, la détermination de la valeur partageable d'une société par actions (surtout après impôt) est souvent problématique.

Dans un contrat de mariage, les époux peuvent choisir de ne pas être assujettis à la société d'acquêts. Dans ce cas, ils optent alors pour le régime matrimonial de la séparation de biens.

## LES DONATIONS À CAUSE DE MORT

Le contrat de mariage peut également comporter une clause prévoyant qu'au premier décès, tous les biens de l'époux décédé seront transmis à l'époux survivant. Il s'agit en quelque sorte de testaments réciproques conclus par contrat. Désignée « donation à cause de mort », cette libéralité peut être révoquée par un testament rédigé postérieurement, à moins que le contrat de mariage précise qu'elle est irrévocable, ce qui est très rare.

De telles donations à cause de mort réciproques sont généralement peu utilisées dans le cas des familles recomposées, chaque époux préférant plutôt faire un testament afin de léguer la majorité de ses biens à ses propres enfants.

Puisque le prix d'achat de la maison était de 500 000 \$, les conjoints ont obtenu un prêt hypothécaire de 400 000 \$. Selon le contrat de prêt, les emprunteurs sont Lucie et Nicolas, mais leur responsabilité est solidaire envers le prêteur (une clause usuelle). Par conséquent et en cas de défaut de paiement, le prêteur pourra exiger le remboursement complet de l'un ou de l'autre, nonobstant la part de 50 % de chacun. Par ailleurs, la part indivise de chacun dans la maison sert à garantir la totalité de l'emprunt hypothécaire, et non seulement la moitié de cet emprunt.

## AU DÉCÈS DE NICOLAS

Avant de distribuer les biens de Nicolas à ses héritiers, il faut régler le partage des valeurs nettes du patrimoine familial et de la société d'acquêts. Par conséquent, la succession de Nicolas pourrait se retrouver avec une dette envers Lucie.

6

Cette dette pourra, notamment, être réglée par le transfert, total ou partiel, du REER de Nicolas en faveur du REER de Lucie, par roulement fiscal.

Une fois cette dette successorale envers Lucie entièrement réglée, il restera à distribuer le résidu des biens successoraux en faveur des héritiers, sous réserve du remboursement préalable de la plupart des autres passifs.

## NICOLAS EST DÉCÉDÉ SANS TESTAMENT

Puisque Nicolas n'a pas de testament, l'héritage sera distribué comme suit, conformément à la loi :

- 1/3 à son épouse Lucie ;
- 2/3 à son fils Antoine, représenté par sa mère (Sophie) à titre de tutrice légale de son enfant mineur.

Lucie, l'épouse de Nicolas, et Sophie, l'ex-conjointe de Nicolas, pourraient agir ensemble à titre de liquidatrices. Elles devront s'entendre sur le partage de l'héritage entre Lucie et Antoine. Le règlement d'une telle succession peut devenir fort complexe, pour des raisons émotives évidentes, et en raison notamment de la nature de certains biens à partager et pour des considérations fiscales.

Par exemple, Lucie voudra que la moitié indivise de la maison se retrouve prioritairement dans son lot de 1/3, avec prise en charge par elle de la totalité de l'emprunt hypothécaire, ainsi que le mobilier.

Le REER de Nicolas pourra bénéficier d'un roulement fiscal, tant en faveur de Lucie (dans son propre REER) qu'en faveur de son fils mineur (dans un contrat de rente jusqu'à ses 18 ans). Les liquidateurs devront donc optimiser la répartition du REER entre Lucie et Antoine, tout en respectant les parts globales de 1/3 et de 2/3 de chacun. Lorsqu'on détermine la part du REER à transférer, il faudra tenir compte de la charge fiscale que chacun des héritiers devra assumer.

Les placements non enregistrés et le CELI de Nicolas peuvent également être transférés par roulement fiscal, mais uniquement en faveur de Lucie. Un facteur fiscal devra également être considéré dans le cas du roulement des placements non enregistrés.

Force est de constater que le règlement d'une telle succession peut représenter un réel défi pour les héritiers et les liquidateurs.

## SI NICOLAS AVAIT FAIT UN TESTAMENT

Dans son testament, Nicolas aurait pu prévoir un legs à titre particulier de son REER à Lucie, avec prise en charge par celle-ci des impôts relatifs à cet actif. Le résidu des biens de Nicolas serait alors légué à Antoine, sous réserve d'une administration de cet héritage par la sœur de Nicolas, jusqu'à l'âge de 25 ans. On suppose ici que la maison des époux fait l'objet d'une convention d'indivision avec option d'achat au premier décès, conclue du vivant de Nicolas.

Comme mentionné précédemment, le partage du patrimoine familial et de la société d'acquêts doit être complété avant la remise des biens aux deux légataires. Bien que le REER de Nicolas soit légué spécifiquement à Lucie, sa valeur sera également considérée aux fins du partage du patrimoine familial, ce qui constitue une forme de double emploi du REER en faveur de Lucie.

Pour éviter ce double emploi et surtout la situation où l'époux survivant cumule à la fois son legs testamentaire et ses droits matrimoniaux, une clause dans le testament pourra obliger l'époux survivant à choisir entre son legs testamentaire et ses droits matrimoniaux. Les droits matrimoniaux comprennent, principalement, ceux qui découlent du partage du patrimoine familial et de la société d'acquêts, le droit de l'époux survivant à une pension alimentaire *post-mortem* et à une prestation compensatoire.

## PARTICULARITÉ DU PATRIMOINE FAMILIAL

Nous pouvons également supposer que la succession de l'époux décédé (Nicolas) aurait une réclamation à l'encontre de l'époux survivant (Lucie). Ce serait donc le liquidateur qui réclamerait auprès de Lucie le versement d'une somme d'argent en faveur de la succession de Nicolas, afin d'être ensuite remise à Antoine lors de la distribution de l'héritage. Il s'agirait d'un actif additionnel pour la succession.

Prenons le cas du testament de Nicolas qui prévoit un legs universel à son fils mineur Antoine, sans administration par un tiers. Imaginez la réaction de Lucie qui apprend non seulement qu'elle a une dette envers la succession de Nicolas, mais qu'il n'y a aucun legs en sa faveur dans le testament de Nicolas. Par ailleurs, le seul héritier de Nicolas, son fils Antoine, sera représenté par sa mère Sophie (l'ex-conjointe de Nicolas), qui agira à titre de tutrice légale d'Antoine. Il se peut aussi que Nicolas ait désigné Sophie à titre de liquidatrice de sa succession, avec qui Lucie devra alors transiger. Par ailleurs, la désignation de Lucie à titre de liquidatrice la placerait en situation de réel conflit d'intérêts. Rajoutez à tout cela l'absence d'une convention d'indivision à l'égard de la maison, alors qu'une moitié indivise est détenue par la succession de Nicolas. Un réel cauchemar.

Les tribunaux québécois reconnaissent depuis plusieurs années qu'une succession est en droit de faire une telle réclamation à l'encontre de l'époux survivant. Dans le jargon juridique, il s'agit de la transmissibilité des droits qui découlent du patrimoine familial en faveur des héritiers de l'époux décédé. Généralement, cette transmissibilité au décès ne se produit pas sous le régime de la société d'acquêts car, selon la loi, l'époux survivant peut annuler cette réclamation.

Pour éviter que la succession d'un époux ait une réclamation à l'encontre de l'époux survivant, le testament de chaque conjoint pourrait prévoir un legs à titre particulier, en faveur de l'époux survivant, de tous les droits que la succession pourrait avoir contre cet époux dans le cadre du partage du patrimoine familial. De cette façon, ces droits seront automatiquement caducs.

Cette clause de protection pour l'époux survivant reste toutefois fragile puisqu'un testament peut être modifié ou remplacé en tout temps et à l'entière discrétion du testateur.

La meilleure protection demeure plutôt la conclusion d'un contrat de mariage, ou la modification du contrat existant, afin de prévoir une donation à cause de mort, de chaque époux à l'égard de l'autre, de tous les droits que la succession pourrait avoir contre l'époux survivant lors du partage du patrimoine familial. Il faudra ensuite que ces donations à cause de mort soient stipulées irrévocables, de façon à ce qu'aucun testament ne puisse les annuler.

Cette particularité du patrimoine familial ne se produira évidemment pas si tous les biens sont légués à l'époux.

## REVOIR VOS DOCUMENTS PERSONNELS

On constate aisément que tant sur le plan financier, légal et fiscal que sur le plan émotif et familial, la vie de couple peut constituer un vrai casse-tête, surtout pour les familles recomposées. Qu'ils soient mariés ou en union de fait, les tourtereaux devraient toujours procéder à la préparation ou à la révision de leurs documents personnels avec l'aide de spécialistes :

- contrat de mariage ou convention de vie commune;
- testament;
- mandat de protection en cas d'inaptitude;
- procuration générale et procurations spécifiques;
- convention d'indivision pour les propriétés d'habitation détenues conjointement;
- polices d'assurance vie;
- inventaire des actifs et passifs de chaque conjoint;
- directives médicales anticipées (DMA);
- dons d'organes et de tissus;
- préarrangements funéraires.

La situation sera d'autant plus complexe si l'un des conjoints est propriétaire d'une société par actions, seul ou avec son conjoint ou ex-conjoint, ses enfants ou une fiducie familiale. Dans le cas d'un omnipraticien exerçant sa profession par l'entremise d'une telle société, cette dernière pourrait même détenir des placements, des biens immobiliers et des polices d'assurance vie.

Le recours à un professionnel sera évidemment requis quant à l'utilisation de la société par actions comme source de revenus familiale, tant au cours de la vie active qu'à la retraite. Les conseils d'un expert seront aussi nécessaires dans l'éventualité d'un décès, d'une séparation ou d'un divorce, d'une inaptitude ou d'une insolvabilité, tant sur le plan fiscal que juridique.

Vous devriez également porter une attention toute particulière à votre testament, à votre mandat de protection, à vos procurations et à vos polices d'assurance vie si ces derniers n'ont pas été révisés depuis la séparation avec votre ex-conjoint.

---

Le présent texte est d'application générale et n'a pour but que de fournir au lecteur des informations générales en matière de planification financière, successorale et fiscale. Pour des conseils spécifiques à l'égard de votre situation personnelle, nous vous invitons fortement à consulter un professionnel (avocat, notaire, fiscaliste ou comptable).



# LE REER ET LE CELI EN UN CLIN D'ŒIL

8

REER

CELI

## PLAFOND DE COTISATION

La cotisation maximale au REER s'élève à 18 % des revenus admissibles gagnés au cours de l'année précédente, jusqu'à un plafond annuel de **27 830 \$** pour l'année fiscale 2021 et de **29 210 \$** pour 2022.

Un montant de **6 000 \$** sera ajouté à vos droits CELI dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le plafond cumulatif s'élève donc à **81 500 \$** depuis 2009.

## DATE LIMITE POUR COTISER

Vous avez jusqu'au **1<sup>er</sup> mars 2022** pour cotiser au REER et profiter de la déduction pour l'année fiscale 2021.

Puisque les contributions au CELI ne sont pas déductibles d'impôt, vous pouvez cotiser à n'importe quel moment de l'année.

## ÂGE LIMITE POUR COTISER

Les droits REER vous sont accordés si vous déclarez un revenu admissible. Vous pouvez cotiser jusqu'au 31 décembre de l'année où vous atteignez 71 ans. Par la suite, votre REER doit être converti en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou en rente viagère.

Les droits CELI vous sont accordés annuellement, dès l'âge de 18 ans, sans égard au revenu, toute la vie durant.

### ENTRE LE REER OU LE CELI, LEQUEL CHOISIR ?

La réponse dépend de plusieurs facteurs : vos revenus, votre âge, vos projets à court et à long termes. Pour la plupart d'entre nous, les deux véhicules sauront répondre à des objectifs d'épargne différents et pourront même s'avérer complémentaires. Explications.

Le REER est un régime qui vise l'accumulation du capital-retraite. Toutefois, il peut également servir à des projets à plus court terme, comme l'achat d'une première habitation, et ce, à des conditions fiscalement avantageuses. L'épargne CELI sera aussi la bienvenue pour majorer votre mise de fonds.

Grâce à sa flexibilité, le CELI est souvent perçu comme un outil d'épargne pour des projets à plus court terme (rénovations, voyages et autres). Toutefois, avec la marge CELI qui devient de plus en plus appréciable d'année en année (81 500 \$ en 2022), cet outil pourrait également compléter votre épargne-retraite sans impact fiscal, car les retraits ne sont pas imposables.

Autre point important : le REER et le CELI ne sont pas des placements en soi. Ce sont plutôt des régimes pouvant détenir divers produits d'investissement (actions, obligations, parts de fonds communs de placement, etc.).

Les deux régimes peuvent contenir les mêmes types de placement. Il serait donc erroné de considérer le CELI comme un compte d'épargne ordinaire et y déposer juste des liquidités. Ce faisant, vous vous privez de son avantage premier, à savoir l'accumulation de l'épargne libre d'impôt.

Nous pouvons vous accompagner dans le choix du véhicule le plus approprié pour vous ou encore vous suggérer comment répartir votre épargne entre ces deux régimes.

### QUEL EST LE MEILLEUR MOMENT DANS L'ANNÉE POUR COTISER ?

Cotiser le plein montant REER et CELI dès l'octroi des nouveaux droits de cotisation constitue souvent une bonne décision financière, car en investissant en début d'année, vous laissez votre épargne fructifier plus longtemps à l'abri de l'impôt, tout en profitant de la magie des intérêts composés.

Cette option ne convient toutefois pas à tous, car elle exige de disposer de suffisamment de liquidités pour effectuer sa contribution d'un coup et, surtout, de faire preuve de fermeté pour investir peu importe la situation. Si vous attendez le « bon moment », vous risquez de repousser votre cotisation et de perdre tout l'avantage de cette tactique d'investissement.

Voilà pourquoi, il est souvent plus facile d'atteindre ses objectifs en adoptant une épargne automatisée. Vous déterminez à l'avance le montant et la fréquence de vos prélèvements réguliers pour maximiser vos cotisations dans le respect de votre budget, sans vous soucier des aléas des marchés. Cette discipline d'épargne procure également une tranquillité d'esprit, car vos achats sont répartis sur l'année, ce qui fait que votre coût moyen d'acquisition reflète l'ensemble des hauts et des bas des marchés.

### COMMENT INSTAURER UN PLAN D'ÉPARGNE AUTOMATIQUE ?

Avant d'automatiser vos cotisations, il est toujours recommandé d'élaborer votre stratégie d'épargne avec l'aide de votre conseiller. Ainsi, vous cernez vos objectifs financiers et les moyens d'y parvenir, par exemple, le choix de régimes et la sélection des meilleurs produits d'investissement pour vous. Par la suite, vous déterminez le montant et la fréquence de vos cotisations dans le respect de votre budget. Sachez qu'une fois le plan de prélèvements automatiques instauré, vous pouvez, à tout moment, modifier le montant de vos cotisations, leur fréquence ou leur répartition ou encore les suspendre.

Nous vous encourageons fortement à communiquer avec votre conseiller pour mettre en place votre plan d'épargne ou le réviser, en tenant compte des nouveaux plafonds.



# POURSUIVONS NOTRE VIRAGE VERT

## VOUS SOUHAITEZ VOUS DÉSUBONNER DE LA VERSION PAPIER DE VOS RELEVÉS ? RIEN DE PLUS SIMPLE.

- 1) Accédez à votre espace client sécurisé (bouton « Se connecter » en haut à droite de notre site).
- 2) Choisissez l'onglet « Documents », cliquez sur « Mes relevés en ligne ou par la poste ». Faites le choix du mode de réception souhaité pour vos relevés trimestriels.

Si vous avez des questions ou n'arrivez pas à accéder à votre espace client, communiquez avec votre conseiller.

## SAVEZ-VOUS QUE ?

Votre espace client sécurisé met à votre disposition du **contenu bonifié** sur vos investissements. L'information qu'il contient est **plus complète** que celle de votre relevé de placement et présente l'avantage d'être **constamment à jour**.

- Sommaire et détail à jour de vos placements
- Répartition d'actifs pour chacun de vos comptes
- Possibilité de transiger en ligne (dépôts, retraits)
- Aperçu des transactions passées et en attente
- Données à jour sur la performance de vos investissements
- Accès à l'ensemble de vos relevés et reçus de cotisation
- Possibilité de modifier vos prélèvements automatiques
- Échanges sécuritaires avec votre conseiller via la fonction « Message et transfert sécurisé »
- Et bien plus

## CONFÉRENCE VIRTUELLE

### LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2022

2  
0  
2  
2

#### David Dupuis

Économiste, chargé de cours à l'Université de Sherbrooke et auteur de plusieurs documents de recherche

Dans le contexte d'incertitude quasi permanente, à quoi peut-on s'attendre en 2022 ? Notre conférencier partagera avec vous son analyse de la situation afin d'essayer de dégager les tendances des marchés financiers et de l'économie.

Ne manquez pas ce rendez-vous virtuel pour nourrir vos réflexions.

**Jeudi 27 janvier à 19 h | en ligne**

**Places limitées.  
Inscription obligatoire.**

Pour vous inscrire, cliquez sur l'onglet **Soirées-conférences** de la section **Nos activités / Ateliers et conférences** de notre site Internet.



FONDS FMOQ

# UN DEUXIÈME AVIS SUR VOS INVESTISSEMENTS... POURQUOI PAS?

C'EST  
GRATUIT

En finances comme en santé, un deuxième avis pourrait vous rassurer dans vos choix ou vous amener à réviser votre situation.

Sachant que plusieurs d'entre vous s'interrogent en ce moment sur la performance de leurs placements, nous vous offrons l'analyse gratuite de vos portefeuilles. La démarche vise à comparer vos rendements, vos frais de gestion et votre répartition d'actifs aux marchés, et ce, peu importe où vous détenez vos placements.

À la suite de l'analyse de vos portefeuilles, vous obtiendrez des recommandations objectives.

**C'est gratuit et sans obligation. Pourquoi s'en priver?**

**PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI !**

#### Montréal

514 868-2081  
1 888 542-8597

[info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com)  
[FONDSFMOQ.COM](http://FONDSFMOQ.COM)

#### Québec

418 657-5777  
1 877 323-5777



**FONDS FMOQ**  
CONSEIL ET INVESTISSEMENT

# RENDEMENTS DES FONDS FMOQ 1 AN (EN %)

## AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

Fonds FMOQ	Monétaire (1989)	Équilibré conservateur (2013)	Omnibus (1979)	Placement (1983)	Revenu mensuel (2006)	Obligations canadiennes (2001)	Actions canadiennes (1994)	Actions internationales (1994)	Omni-responsable (2016)
2021	0,13	6,31	10,80	12,67	18,18	-3,72	23,72	18,08	10,31
2020	0,53	4,34	6,97	4,19	2,70	7,77	6,43	9,96	10,26
2019	1,56	9,57	13,94	14,83	15,31	5,83	22,00	19,06	14,61
2018	1,28	-1,70	-3,97	-3,66	-9,01	0,25	-9,48	-3,34	-1,76
2017	0,58	4,09	7,28	8,20	6,87	1,82	4,65	15,47	8,19
2016	0,43	5,29	6,76	7,28	17,63	0,75	16,52	5,52	
2015	0,56	2,32	1,71	4,50	-9,72	2,41	-5,59	14,82	
2014	0,89	7,31	7,38	11,27	4,23	7,73	9,01	10,78	
2013	0,88		12,54	14,39	12,03	-1,88	17,67	32,03	
2012	0,87		6,57	6,61	6,25	2,64	4,67	14,40	
2011	0,91		-0,78	-4,89	4,30	8,66	-10,78	-4,64	
2010	0,49		10,33	8,38	13,25	5,84	19,53	7,66	
2009	0,68		16,47	17,53	25,61	5,84	37,17	7,79	
2008	3,34		-15,63	-15,66	-18,94	4,24	-36,24	-25,10	
2007	4,17		2,08	0,92	7,23	2,56	8,78	-9,27	
2006	3,64		10,62	12,87		3,01	14,75	20,30	
2005	2,31		10,14	8,97		5,46	19,80	4,73	
2004	1,96		8,31	8,34		6,06	13,31	3,74	
2003	2,62		15,18	14,58		5,49	30,36	9,60	
2002	2,23		-8,58	-12,16		8,40	-15,03	-18,70	
2001	4,25		1,99	-0,95			-0,36	-10,73	
2000	5,43		4,06	-0,13			9,89	-12,55	
1999	4,79		11,99	24,16			25,30	19,37	
1998	4,46		9,77	13,85			4,90	32,66	
1997	3,00		16,10	21,20			18,80	22,50	
1996	4,90		16,40	20,80			20,00	6,70	
1995	6,80		17,30	19,40			12,10	1,50	
1994	5,00		0,00	0,60					
1993	5,40		19,10	15,50					
1992	6,40		4,20	12,00					
1991	10,90		21,90	27,70					
1990	11,90		1,70	5,50					
1989	11,70		13,70	14,30					
1988			10,30	7,30					
1987			6,50	8,70					
1986			11,70	7,80					
1985			21,50	19,10					
1984			8,00	11,00					
1983			14,60						
1982			29,00						
1981			6,10						
1980			22,50						

## CALENDRIER 2022

Comme vous le savez, notre traditionnel calendrier Fonds FMOQ est disponible sur demande uniquement. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez commander le vôtre en remplissant un formulaire sur la page d'accueil de notre site ([fondsfmq.com/calendrier-2022](https://fondsfmq.com/calendrier-2022)) ou en communiquant avec nous par courriel ([info@fondsfmq.com](mailto:info@fondsfmq.com)) ou par téléphone (1 888 542-8597). Nous nous ferons un plaisir de vous en transmettre.



### CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La croissance de l'économie mondiale s'est poursuivie durant le quatrième trimestre de 2021. Il est toutefois clair que la pandémie de la COVID-19 est loin d'être terminée et que ses conséquences sur l'économie demeurent une source de préoccupations. Ses effets se répercutent notamment sur ce qu'on appelle la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire tout au long de la fabrication et de la distribution des biens. Des délais s'accumulent dans l'approvisionnement de matières premières, de pièces et de composantes électroniques. Puis, les usines fonctionnent parfois à une fraction de leur capacité. Ensuite, les délais et coûts de transport maritime et routier connaissent des soubresauts imprévisibles. Et enfin, la rareté de main-d'œuvre diminue l'efficacité de la distribution des produits jusque chez les consommateurs. Le secteur automobile nord-américain constitue un exemple concret de l'impact des problèmes d'approvisionnement sur la vente des produits finaux.

Par ailleurs, ces problèmes de chaînes d'approvisionnement et la rareté de main-d'œuvre ont contribué à une forte augmentation des prix au cours des derniers mois. Aux États-Unis, le taux d'inflation a grimpé à 6,6 % en octobre, son plus haut niveau depuis 1990. Au Canada, le taux d'inflation a atteint 4,7 %, soit un niveau inégalé depuis 2003.

Durant le quatrième trimestre, la croissance de l'emploi en Amérique du Nord a été inégale : elle ralentit aux États-Unis, mais se maintient au Canada. Au sud de la frontière, le nombre d'emplois est encore presque quatre millions de moins qu'avant la pandémie, en février 2020. Dans les deux pays, le nombre de postes vacants a toutefois explosé et la rareté de main-d'œuvre contribue à limiter la croissance.

Notons que l'arrivée du variant Omicron, qui s'avère plus contagieux que les variant précédents, a forcé les autorités de plusieurs pays à resserrer les mesures sanitaires. De telles mesures, si elles sont nécessaires du point de vue de la santé publique, ne sont pas sans conséquence pour l'activité économique.

Les investisseurs ont donc dû jongler avec, d'une part, l'impact potentiel du variant Omicron sur le rythme de croissance de l'économie mondiale et, d'autre part, les signes voulant que la Réserve fédérale américaine (Fed) s'apprête à redoubler ses efforts pour contenir l'inflation. Les difficultés rencontrées par le président Biden pour l'adoption de son projet d'investissements sociaux *Build Back Better Act* ont également contribué à la volatilité des cours en fin d'année. Cela n'a toutefois pas empêché les principaux indices de toucher de nouveaux sommets, et ce, jusqu'à la toute fin de l'année.

L'économie de la zone euro est pratiquement revenue à son niveau d'avant la pandémie. Comme certains pays ont dû resserrer les mesures sanitaires en réponse à la vague de cas du variant Omicron, le rythme de croissance devrait ralentir à court terme. La situation est semblable au Royaume-Uni, qui a connu un rebond spectaculaire de croissance au cours de l'été 2021.

En Chine, les signes de ralentissement de la croissance se multiplient. Le secteur manufacturier fait face à des contraintes de production d'électricité. De plus, les problèmes financiers du géant immobilier Evergrande ont mis en lumière les graves difficultés de l'ensemble du secteur immobilier chinois. Cette situation pourrait continuer d'affecter la croissance du PIB chinois en 2022.

Après avoir touché un sommet de 84 \$ le baril au début de novembre, le prix du pétrole a été affecté par la recrudescence des cas de COVID-19 à la suite de l'apparition du variant Omicron. La décision des pays producteurs d'augmenter l'offre de pétrole a également contribué à la baisse du prix de l'or noir.

### POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Au quatrième trimestre, les craintes de ralentissement du rythme de croissance de l'économie mondiale ont incité les investisseurs à se réfugier vers des valeurs sûres. Les obligations gouvernementales ont donc profité de ce mouvement, provoquant une légère baisse des taux obligataires.

La flambée de l'inflation a toutefois été au centre des préoccupations des banques centrales à travers le monde. Pour le président de la Fed, le haut niveau du taux d'inflation n'est plus une « situation transitoire », comme il s'efforçait de nous convaincre il y a à peine quelques mois. Comme son homologue de la Banque du Canada, il indique vouloir mettre fin à la stimulation monétaire. Les deux hommes ont mentionné que les hausses de taux directeurs pourraient survenir plus tôt que prévu.

Les taux d'intérêt obligataires n'ont pas évolué de façon linéaire durant le trimestre. Les taux des obligations de 5 ans et moins ont été affectés par les perspectives de devancement des hausses de taux directeurs par la Fed et la Banque du Canada. Ils ont donc été tirés vers le haut. À l'opposé, les taux des obligations de plus longues échéances ont connu une légère baisse. Celle-ci a été provoquée par la perspective de ralentissement de croissance causée par les conséquences du variant Omicron sur l'activité économique.

Durant le quatrième trimestre, le dollar américain a gagné du terrain contre la majorité des devises. Des données économiques généralement supérieures aux attentes et un regain des investisseurs vers les valeurs refuges ont bénéficié à la devise américaine.

### MARCHÉS BOURSIERS

Les marchés boursiers ont touché de nouveaux sommets durant le trimestre. Le chemin a toutefois été parsemé d'obstacles. Parmi les sources de volatilité sur les marchés boursiers, citons, entre autres, l'incertitude relative à la COVID-19, la possibilité des hausses plus rapides et plus importantes des taux directeurs, la baisse des ventes liée aux problèmes dans les chaînes d'approvisionnement et la rareté de main-d'œuvre dans une majorité des secteurs d'activité.

En dépit de ce contexte difficile, une majorité de sociétés a affiché des résultats financiers trimestriels supérieurs aux attentes. Malgré les hausses de prix, la demande pour les biens demeure forte. Du côté des services, la demande des consommateurs

a repris de la vigueur. Ce contexte est donc favorable aux entreprises. Certains secteurs liés au tourisme et à la restauration connaissent une croissance plus fragile. Cela se répercute sur les valeurs boursières.

Au cours du quatrième trimestre, la volatilité des cours boursiers a été accompagnée d'une diminution du niveau de risque de la part des investisseurs. Les perturbations des cours boursiers en novembre et décembre ont donc été plus importantes sur les marchés émergents que sur les marchés développés. Pour les mêmes raisons, les actions de plus petite capitalisation ont accusé un certain recul sur les titres des plus grandes sociétés.

Dans l'ensemble, 2021 aura été une autre très bonne année boursière. Plusieurs indices de marchés développés terminent l'année avec un rendement de plus de 20 %.

### À L'HORIZON

L'économie mondiale devrait poursuivre sa croissance au cours des 12 à 18 prochains mois. Le rythme de croissance devrait demeurer supérieur à la moyenne et le resserrement des politiques monétaires devrait se manifester par une hausse progressive des taux directeurs des banques centrales.

Grâce à la poursuite de la vaccination et au développement de médicaments contre la COVID-19, les autorités devraient lever les mesures de confinement et de distanciation sociale. Cela permettra un regain de confiance et un retour à une situation économique plus normale.

Le niveau élevé du taux d'inflation dans plusieurs pays du monde constitue toutefois un risque qu'il ne faut pas négliger. En effet, les banques centrales admettent que cette situation n'est peut-être pas aussi « transitoire » qu'elles le croyaient. Si les pressions inflationnistes devaient perdurer, les perspectives de croissance de l'économie mondiale pourraient s'assombrir considérablement. On pourrait alors vivre une période de stagflation, c'est-à-dire une combinaison de stagnation et d'inflation.

Une situation de stagflation aurait un impact négatif sur les perspectives boursières puisque les coûts des entreprises seraient en hausse alors que la demande pour leurs produits s'affaiblirait. Les obligations subiraient également un recul, puisque l'inflation élevée inciterait les investisseurs à exiger un rendement supérieur.

Ce scénario de stagflation n'est toutefois pas le plus probable. Dans l'ensemble, le contexte actuel demeure positif. La Banque du Canada et la Fed sont très conscientes du travail d'équilibriste qui leur incombe. Elles devraient donc hausser les taux directeurs avec doigté et ainsi préserver la croissance de l'économie et l'équilibre des marchés.

Nous croyons que le contexte actuel est favorable aux actions, au détriment des obligations. De plus, la forte demande mondiale pour les ressources naturelles et le caractère cyclique de la reprise actuelle favorisent le marché boursier canadien.

## RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2021

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	0,13	0,33	0,74	0,87	0,82	0,77	1,15	1,50	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	6,31	5,32	6,72	5,00	4,46	s.o.	s.o.	4,67 (2013-04-05)	12,364
OMNIBUS	10,80	8,87	10,53	6,71	6,83	6,88	5,19	5,59	30,937
PLACEMENT	12,67	8,35	10,46	6,75	7,04	7,89	5,41	5,57	35,667
REVENU MENSUEL	18,18	10,17	11,86	6,23	6,36	6,01	5,75	5,71 (2006-10-06)	11,889
OBLIGATIONS CANADIENNES	-3,72	1,87	3,17	2,43	2,31	2,30	3,32	3,91	11,661
ACTIONS CANADIENNES	23,72	14,75	17,12	9,81	8,76	8,43	5,65	7,09	29,735
ACTIONS INTERNATIONALES	18,08	13,95	15,63	10,56	11,53	13,34	6,66	5,76	17,886
OMNIRESPONSABLE	10,31	10,29	11,71	8,18	8,18	s.o.	s.o.	8,10 (2016-09-16)	14,282

15

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,13 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

Les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

## RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2021

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,44 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,09 %	ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR   OMNIBUS   REVENU MENSUEL   OMNIRESPONSABLE	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,15 %	PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,34 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	2,22 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,37 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

\* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

\*\* Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

## FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS\* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2021-12-31	Écarts	2021-09-30	Écarts	2021-06-30	Écarts	2021-03-31	Écarts	2020-12-31
S&P/TSX (Toronto)	21,7 %	21 222,84	5,7 %	20 070,30	-0,5 %	20 165,58	7,8 %	18 700,67	7,3 %	17 433,36
S&P 500 (New York) **	26,0 %	6 026,88	10,3 %	5 462,85	2,6 %	5 326,60	6,6 %	4 996,09	4,5 %	4 782,97
MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	8,0 %	2 953,98	2,1 %	2 892,47	1,2 %	2 856,87	2,9 %	2 777,06	1,6 %	2 734,66
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	-2,5 %	1 190,30	1,5 %	1 173,00	-0,5 %	1 179,00	1,7 %	1 159,70	-5,0 %	1 221,20

\* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. \*\* Convertis en dollars canadiens.

# ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

- SEULE ENTITÉ FINANCIÈRE AU QUÉBEC, DÉTENUE À 100 % PAR LES MÉDECINS OMNIPRATICIENS
- RISTOURNE ANNUELLE SUR LES FONDS FMOQ

## RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

## FONDS FMOQ<sup>2</sup>

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Constitués de titres de haute qualité, les Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables, leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie et leur ristourne annuelle<sup>3</sup> :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

## AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT<sup>4</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

## DÉPÔTS À TERME<sup>5</sup>

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

## COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES<sup>6</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

## SERVICE DE GESTION PRIVÉE<sup>7</sup>

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

## SERVICE DE FACTURATION MÉDICALE<sup>8</sup>

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) À l'exception du Fonds monétaire FMOQ.

(4) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

### MONTRÉAL

### QUÉBEC

### SITE INTERNET

### COURRIEL

